

Conseil municipal de la commune de Janailat
Procès-verbal de la séance du 11 novembre 2024

Etaient présents : Mr DUBREUIL Raymond, Mr BEAUVAIS Christian, Mr BETOUX Frédéric, Mr MARIE Patrick, Mr RADIGON Philippe, Mr MORANDEAU Rodolphe, Mme DELPRATO Emilie, Mme DUBAR Bérengère, Mme MOREAU Corinne

Etait absente excusée : Mme MARITAUD Laure

Pouvoir : Mme MARITAUD Laure donnant pouvoir à Mme DELPRATO Emilie

Secrétaire de séance : Mme DUBAR Bérengère

Date de convocation : 05 décembre 2024

Ordre du jour :

- 1-Délibération don de la Sauvegarde de l'Art Français
 - 2-Délibération décision modificative (provisoire des créances douteuses)
 - 3-Délibération achat souffleur
 - 4-Question diverses
-

Monsieur le Maire ouvre la séance à 9h00.

Monsieur le Maire procède ensuite à l'appel et constate que le quorum est atteint avec 9 conseillers présents et 10 votants, l'assemblée peut valablement délibérer.

1-Délibération don de la Sauvegarde de l'Art Français

Dans le cadre de la rénovation de la toiture de l'église une demande d'aide a été faite auprès de la fondation de la Sauvegarde de l'Art Français.

Cette fondation nous a accordé un don de 10 000€, le 26 septembre 2023, pour cette opération.

Cette somme doit être inscrite au budget communal et cette opération doit être approuvée par le conseil municipal.

Vote - pour : 10

2-Délibération décision modificative (provisoire des créances douteuses)

Les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024 sont insuffisants, le conseil municipal décide de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Créances éteintes	6542(65)	450,00	6817(68)	450,00
Dot. dépréc. actifs circulants				
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		450,00		450,00

Vote - pour : 10

3-Délibération achat souffleur

L'entretien des espaces verts et le ramassage des feuilles et débris de végétaux représentant un travail très important pour les employés communaux.

L'achat d'un souffleur professionnel est nécessaire pour améliorer et simplifier le travail.

Trois devis ont été demandés aux entreprises locales et qui après étude, il apparait que celui de la SARL Outillage Equipement d'un montant de 791,00€ TTC est celui le plus adapté.

Vote - pour : 10

6-Questions diverses

Vie de la commune

- Un administré a demandé un branchement de compteur il s'est chargé de faire la tranchée pour bénéficier d'une réduction du coût. Cependant la conduite d'eau ayant été endommagée lors de l'opération, le coût intégral d'un branchement lui sera facturé.
- Bien que le premier ministre, Mr Barnier ait proposé que le transfert de l'eau potable aux syndicats ne doit pas être obligatoire, le conseil municipal poursuit la démarche avec l'Ardour. La passation se fera le 01-01-2025 et a fait l'objet d'un arrêté de la préfecture de la Creuse.
- L'arrêt du mécénat concernant les travaux de l'église se clôture le 31 décembre 2024. Une cérémonie est prévue pour l'occasion.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne n'ayant plus de question ou d'observation, la séance est levée à 10h15.

**Le Maire,
Raymond DUBREUIL**



**La secrétaire de séance,
Béregère DUBAR**

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Béregère Dubar".